EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

12e séance du mardi 21 janvier 2025

Présidence de M. Eric Bettens, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation urgente de Mme Mathilde Maillard et consorts « Place de la Gare - les transports publics sont-ils au centre des priorités de la Ville »
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation,

et adopte

la résolution 1 de l'interpellatrice, disant :

«Le Conseil communal souhaite que la Municipalité priorise la fonction d'interface de transports publics de la place de la gare en favorisant le plus possible l'efficacité de la desserte de bus ».

la résolution 2 de l'interpellatrice, disant :

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité s'engage à respecter les besoins de la population en matière d'accessibilité à la gare en transport individuel motorisé, notamment en maintenant un nombre de places de dépose suffisantes ».

la résolution de Mme Piron, disant :

« Le Conseil Communal souhaite que la Municipalité, lors du réaménagement de la Place de la Gare, soit particulièrement attentive à donner suffisamment d'espace devant la gare aux véhicules de service d'urgence ou aux bus de remplacement ».

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi vingt-et-un janvier deux mille vingt-cinq.

Le président

CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE
CANTON DE VAUD
LIBERTÉ ET PATRIE

Le secrétaire